

es, la sclérose en plaques, la maladie de Parkinson, les accidents
aires cérébraux, les traumatismes crâniens, les tumeurs du cerveau ; dans le
ne psychiatrique : les addictions (alcool et drogues illicites), les troubles
ux généralisés et troubles obsessionnels compulsifs), les dépressions et les
bles de l'humeur, incluant les troubles bipolaires, les phobies sociales, troubles
génératives auxquelles appartient la maladie d'Alzheimer. Les démences
comme relevant à la fois de la neurologie et de la psychiatrie. Leur coût a été
fecté pour moitié aux dépenses neurologiques, pour moitié aux dépenses
psychiatriques.

L'allongement de l'espérance de vie renforce ce phénomène qualifié par les
experts¹ de « **défi économique numéro un pour le système de santé européen** ». Le
coût de ces affections est substantiellement plus élevé que celui des autres
pathologies longues comme le cancer ou les maladies cardiaques. Le coût annuel
induit par le traitement du cancer est estimé entre 150 et 250 milliards d'euros. Un
accroissement des fonds alloués à la recherche afin de faire face à cette menace est
demandé. Des efforts de recherche sur le cerveau et ses maladies sont encouragés
au niveau européen, à l'instar du 7^{ème} PCRD (Programme cadre de recherche et de
développement technologique, 2007-2013) de l'Union européenne. Des actions de
coordination européenne des programmes nationaux sont également en cours dans
le domaine des maladies neurodégénératives et des maladies mentales. Ainsi, la
Direction générale de la santé et des consommateurs a mis en œuvre un pacte
européen pour la santé mentale articulé autour de cinq sujets prioritaires :
prévention du suicide et de la dépression ; la santé mentale chez les jeunes
l'éducation ; la santé mentale sur le lieu de travail ; la santé mentale chez
personnes âgées et la lutte contre la stigmatisation et l'exclusion sociale.